

Délibération n°251219_28

Séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2025

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Ecritures d'apurement

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Liste des annexes à la délibération : Liste des admissions en non-valeur

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver la sortie de l'actifs les créances suivantes qui ne peuvent être recouvrées et sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0

Votants : 24

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

n° client	Entité concernée	Facture	Date d'émission	Nature de la créance	Montant initial HT	Montant initial TTC	Montant encaissé	Montant restant dû	Origine ou commentaires
1050	1020	210006495	01/06/2017	PRESTA	2 000,00 €	2 400,00 €	- €	2 400,00 €	plusieurs relances sans suite - PRESCRIT
137	1020	210007808	13/12/2018		3 000,00 €	3 600,00 €	0	3 600,00 €	Difficile d'obtenir un contact -prescrit
817	1020	210009375	03/12/2019		4 280,00 €	4 280,00 €	0	4 280,00 €	après plusieurs demande impossible de retrouver -prescrit
1907	1010	210011176	27/10/2021	fontanet	2 450,00 €	2 450,00 €	817	1 633,00 €	Dossier de formation continue, étranger: non recouvrable
1372	1020	210008861	17/06/2019		1 500,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €	plusieurs relances sans suite - PRESCRIT
5036497	1010	40000389	18/04/2024	trop perçu erasmus	14,00 €			14,00 €	renvoi par courrier le 30.05.24
5040965	1010	40000389	18/04/2024	trop perçu erasmus	26,00 €			26,00 €	renvoi par courrier le 30.05.24
187	1010	40000031	06/12/2017	Avoir	89,72 €		0	89,72 €	Annulation facture 876863 en 2017 - entreprise radiée
2795	1010		2017	FRAIS REJET	65,91 €		0	65,91 €	Frais de rejet virement étrangers de 2017
5000044	1010	900000058	16/12/2016	AVOIR	361,52 €		0	361,52 €	Avoir mission d'octobre 2016 jamais remboursé, étranger
5000569	1020	900000027	20/07/2016	AVOIR	1,06 €		0	1,06 €	Trop perçu mission - irrecouvrable